



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.PB.

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

Documentation des Pays-Bas relative à l'application du droit international humanitaire

En exécution des dispositions des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels ainsi que de la résolution no V de la XXVe Conférence internationale de la Croix-Rouge (Genève - octobre 1986), le dépositaire à l'honneur de remettre aux Etats parties une documentation reçue du Royaume des Pays-Bas relative à l'application du droit international humanitaire.

Berne, le 31 mai 1990

Annexe

